

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DF 12 G Individualisation des autorisations de programmes votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.

M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Vu la délibération des 25 et 26 mars 2013 arrêtant la décision modificative n°1 d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Par prélèvement sur les provisions d'autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement pour l'exercice 2013, sont individualisées les autorisations de programmes recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.